

COMMUNE
DE
SURBOURG



2 rue du Général de Gaulle
67250 SURBOURG
☎ 03.88.88.42.60
✉ mairie@surbourg.fr

ARRÊTE MUNICIPAL

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

A MME OESTERLE NADIA, ADJOINTE AU MAIRE

2026-28

Le Maire de la commune de SURBOURG,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21/03/2026,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement des affaires communales, il convient de donner délégation aux adjoints,

CONSIDERANT que Mme Nadia OESTERLE a été élue cinquième adjointe au Maire

ARRETE

Article 1er : A compter du 23/03/2026, Mme Nadia OESTERLE, cinquième adjointe au Maire, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Solidarité et actions sociales** :
 - Actions sociales
 - Banque alimentaire
 - Soutien dans les démarches administratives et sociales
 - Animations pour les séniors (Sport, informatique ...)
- **Jumelage** :
 - Relations avec Bégaar notre village jumelé
- **Communication numérique** :
 - Réseaux sociaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216704874-20260408-AR2026-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

- Fêtes et cérémonies :
 - 8 Mai
 - 11 novembre
 - Fête des personnes âgées
 - Cérémonie diverses (inaugurations...)
 - Accueil des nouveaux arrivants
 - Vœux du Maire

Article 2 : Cette délégation entraîne la délégation de signature des documents afférents à ces domaines : arrêtés, bons de commande et tous les courriers qui y sont relatifs.

La signature par Mme Nadia OESTERLE devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Article 3 : Le Maire de la commune de Surbourg et le trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressée
- transmis au contrôle de légalité
- transmis au comptable du Trésor

Fait à Surbourg, le 23/03/2026

Le Maire,

Olivier ROUX



Notifié le	1/4/2026
à	Surbourg.....
Signature :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216704874-20260408-AR2026-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026